

**AVIS DE PUBLICITÉ AUX ASSOCIATIONS
PORTANT SUR LE RENOUVELLEMENT DES MEMBRES NOMMES AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA
COMMUNE DE SAINT LEU**
Le Maire de la commune de Saint Leu informe

Qu'en application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination des représentants pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale .

Parmi les membres qui seront nommés doivent figurer :

- Un représentant des **associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;**
- Un représentant **des associations Familiales, désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ;**
- Un représentant **des associations de retraités et de personnes âgées du département ;**
- Un représentant **des associations de personnes handicapées du département.**

Le Maire invite donc les associations à faire acte de candidature.

Celles-ci peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en adressant une liste comportant, sauf impossibilité dûment justifiée, au moins trois noms.

Pour être recevable, les candidatures doivent concerner des personnes :

- ✓ Habilitées à représenter une association qui a son siège dans le département et qui mène des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- ✓ qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au Centre Communal d'Action Sociale de Saint Leu,

DELAI IMPERATIF

Les propositions devront parvenir, à Monsieur le Maire au plus tard **le mardi 14 avril 2026 à 12h00 :**

- sous pli recommandé avec accusé de réception
- remise en main propre au secrétariat du CCAS contre récépissé de dépôt.
- Par mail à sandrine.felicite@mairie-saintleu.fr

Saint Leu, le 30 Mars 2026

Le Maire

Karim JUHOOR